



## PRÉFET DE VAUCLUSE

Direction départementale  
des territoires

Service eau environnement et forêt  
Affaire suivie par : Hélène CLOAREC  
Téléphone : 04 88 17 85 77  
Courriel : [helene.cloarec@vaucluse.gouv.fr](mailto:helene.cloarec@vaucluse.gouv.fr)

**ARRÊTÉ**  
du **5 DEC. 2016**

**portant composition de la Commission départementale de  
la chasse et de la faune sauvage et de ses formations  
spécialisées**

**LE PRÉFET DE VAUCLUSE,  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code de l'environnement et notamment ses articles R. 421-29 à R.421-32 ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013098-0005 du 08 avril 2013 modifié portant composition de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ;

VU les propositions formulées par les divers organismes consultés dans le cadre de la constitution de cette instance départementale ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2016 portant composition de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et de ses formations spécialisées ;

**SUR** la proposition du directeur départemental des territoires de Vaucluse par intérim ;

## A R R Ê T E

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, instance présidée par le préfet de Vaucluse ou son représentant, est chargée d'émettre, dans le respect des équilibres biologiques et des intérêts agricoles et forestiers, un avis sur la gestion des espèces chassées et la préservation de leurs habitats, ainsi que sur la détermination des espèces visées à l'article L.427-8.

La composition de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage est composée des membres suivants :

- le directeur départemental des territoires ou son représentant, vice-président ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant ;
- le délégué régional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, ou son représentant ;
- le président de la fédération départementale des chasseurs M. Edmond ROLLAND, Immeuble « le Concorde » - CS 90015 - 84918 AVIGNON CEDEX 9 ou son représentant M. Frédéric PENNE – 84290 Ste Cécile les Vignes.
- le président de la chambre départementale d'agriculture, ou son représentant Monsieur Jean-Louis CANTO – 84230 Chateauneuf du Pape.

### Un représentant des lieutenants de louveterie :

Titulaire	Suppléant
M. Charles NAVARRE 84210 Althen les Paluds	M. Frédéric CHARRASSE 84340 Beaumont du Ventoux

Des représentants des différents modes de chasse :

Titulaires	Suppléants respectifs
M. André BERNARD 26110 Nyons	M. Serge AZAIS 84430 Mondragon
M. Jean CHASTAN 84100 Orange	M. Régis AMOURDEDIEU 84240 Ansouis
M. Jean-Claude DENIS 84210 Althen les Paluds	M. Henri TORT – 84370 Bédarrides
M. Maxime FELICIAN 84240 Cabrières d'Aigues	M. Alain BLANC 30129 Manduel
M. Max CHARPIN 84240 La Bastide des Jourdans	M. Raymond BOY 84240 La Motte d'Aigues
M. Maurice LEYRAUD 84110 Rasteau	M. Marcel BOYER – 84270 Vedène
M. Roger MARTINEZ 84490 St Saturnin d'Apt	M. Thierry REYNAUD 84210 Pernes les Fontaines
M. Alain BRIANCON 84390 Savoillan	M. Roger VINCENT 84110 Sablet
M. Michel PRADARELLI 84250 Le Thor	M. Alain JEAN – 84410 Flassan

Des représentants des piégeurs :

Titulaires	Suppléants respectifs
M. Jacky GRANIER – 84220 Gordes	M. Serge GRANDI – 84250 Le Thor
M. Gérard JONIS 84310 Morières les Avignon	M. Claude BOLEA 84310 Morières les Avignon

Des représentants des intérêts agricoles :

Titulaires	Suppléants respectifs	Organismes
M. Raymond UGHETTO 84110 Vaison La Romaine	M. Eric ROUX 84840 Lamotte du Rhône	FDSEA
M. Cédric ALARCOS 84870 Loriol du Comtat	M. Geoffrey CANTO 84230 Châteauneuf du Pape	J.A.
M. Gilles BERNARD 84410 Bedoin	M. Michel FILLIOL 84340 Malaucène	MODEF
M. Paul VENDRAN 84410 Flassan	M. Laurent THEROND 84560 Ménerbes	Confédération Paysanne

Des représentants de la propriété forestière :

Titulaires	Suppléants respectifs
<u>ONF</u> : M. Hervé LLAMAS, directeur de l'agence Bouches du Rhône-Vaucluse – 13097 Aix en Provence	M. Bruno DE LA CHAPELLE 84390 Sault
<u>Syndicat des Propriétaires forestiers</u> : Mme Isabelle De Salve Villedieu 04210 Valensole	
<u>Forêts non domaniales relevant du régime forestier</u> : M. Luc REYNARD – Mairie 84410 Bedoin	M. Francis JOUVE – Mairie 84390 Aurel

Des représentants d'associations agréées au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement :

Titulaires	Suppléants respectifs
<u>Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)</u> : M. Philippe BONNOURE 84290 Ste Cécile les Vignes	
<u>France Nature Environnement – FNE Vaucluse</u> : Mme Agnès BOUTONNET 84100 Orange	M. Pierre VAQUE 84550 Mornas

Des personnalités qualifiées en matière cynégétique dans le domaine de la chasse et de la faune sauvage :

Titulaires	Suppléants respectifs
M. Olivier PEYRE – NATURALIA Environnement – Site Agroparc 84911 Avignon CEDEX 9	
M. Serge AUNAVE 84260 Sarrians	

**ARTICLE 2 :**

La commission de chasse et de faune sauvage constitue en son sein une formation spécialisée, également présidée par le préfet, pour exercer les attributions qui lui sont dévolues en matière d'indemnisation des dégâts de gibier, des dégâts aux cultures et aux récoltes agricoles. La composition de cette formation spécialisée comprend les membres suivants :

Des représentants des différents modes de chasse :

Titulaires	Suppléants respectifs
M. Edmond ROLLAND – président de la FDCV – 84918 Avignon cedex 9	M. Frédéric PENNE 84290 Ste Cécile les Vignes
M. Roger MARTINEZ 84490 St Saturnin d'Apt	M. Alain BLANC – 30129 Manduel
M. Alain BRIANCON 84390 Savoillan	M. Jean-Claude DENIS 84210 Althen Les Paluds
M. Michel PRADARELLI 84250 Le Thor	M. Thierry REYNAUD 84210 Pernes les Fontaines
M. Maxime FELICIAN 84240 Cabrières d'Aigues	M. Max CHARPIN 84240 La Bastide des Jourdans

Des représentants des intérêts agricoles :

Titulaires	Suppléants respectifs	Organismes
M. André BERNARD – président de la Chambre d'Agriculture 84912 Avignon Cedex 9	M. Jean-Louis CANTO 84230 Châteauneuf du Pape	Chambre d'Agriculture
M. Raymond UGHETTO 84110 Vaison La Romaine	M. Eric ROUX 84840 Lamotte du Rhône	FDSEA
M. Cédric ALARCOS 84870 Loriol du Comtat	M. Geoffrey CANTO 84230 Châteauneuf du Pape	J.A.
M. Gilles BERNARD 84410 Bedoin	M. Michel FILLIOL 84340 Malaucène	MODEF
M. Paul VENDRAN 84410 Flassan	M. Laurent THEROND 84560 Ménerbes	Confédération Paysanne

**ARTICLE 3 :**

La commission de chasse et de faune sauvage constitue en son sein une formation spécialisée, également présidée par le préfet, pour exercer les attributions qui lui sont dévolues en matière d'indemnisation des dégâts aux forêts. La composition de cette formation spécialisée comprend les membres suivants :

Des représentants des différents modes de chasse :

Titulaires	Suppléants respectifs
M. Edmond ROLLAND – président de la FDCV – 84918 Avignon cedex 9	M. Frédéric PENNE 84290 Ste Cécile les Vignes
M. Alain JEAN 84410 Flassan	M. Jean-Claude DENIS 84210 Althen Les Paluds
M. Alain BRIANCON 84390 Savoillan	M. Maxime FELICIAN 84240 Cabrières d'Aigues

Des représentants de la propriété forestière :

Titulaires	Suppléants respectifs
<u>ONF</u> : M. Hervé LLAMAS, directeur de l'agence Bouches du Rhône-Vaucluse – 13097 Aix en Provence	M. Bruno DE LA CHAPELLE 84390 Sault
<u>Syndicat des Propriétaires forestiers</u> : Mme Isabelle De Salve Villedieu 04210 Valensole	
<u>Forêts non domaniales relevant du régime forestier</u> : M. Luc REYNARD – Mairie 84410 Bedoin	M. Francis JOUVE – Mairie 84390 Aurel

**ARTICLE 4 :**

La commission de chasse et de faune sauvage constitue en son sein une formation spécialisée, également présidée par le préfet, pour exercer les attributions qui lui sont dévolues en matière de classement d'espèces d'animaux nuisibles.

Elle est chargée de proposer le classement d'espèces d'animaux nuisibles, ainsi que les périodes, les modalités de destruction et les territoires concernés.

La composition de cette formation spécialisée comprend les membres suivants :

Un représentant des piégeurs :

Titulaires	Suppléants respectifs
M. Jacky GRANIER 84220 Gordes	M. Serge GRANDI – 84250 Le Thor

Un représentant des chasseurs :

Titulaire	Suppléant
M. Edmond ROLLAND – président de la FDCV – 84918 Avignon cedex 9	M. Régis AMOURDEDIEU 84240 Ansouis

Un représentant des intérêts agricoles :

Titulaire	Suppléant
M. André BERNARD – président de la Chambre d'Agriculture 84912 Avignon CEDEX 9	M. Jean-Louis CANTO 84230 Châteauneuf du Pape

Un représentant d'associations agréées au titre de l'article L.411-1 du Code de l'Environnement :

Titulaire	Suppléant
<u>France Nature Environnement – FNE</u> <u>Vaucluse :</u> Mme Agnès BOUTONNET 84100 Orange	M. Pierre VAQUE – 84550 Mornas

Des personnalités qualifiées en matière cynégétique dans le domaine de la chasse et de la faune sauvage :

Titulaires	Suppléants respectifs
M. Olivier PEYRE – NATURALIA Environnement 84911 Avignon CEDEX 9	
M. Serge AUNAVE 84260 Sarrians	

**ARTICLE 5 :**

Les membres désignés sont nommés pour trois ans à compter de la date du présent arrêté. Tout membre qui démissionne ou perd la qualité en raison de laquelle il a été nommé, est remplacé pour la durée du mandat qui reste à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

**ARTICLE 6**

L'arrêté du 19 janvier 2016 portant composition de la commission départementale de la chasse est abrogé.

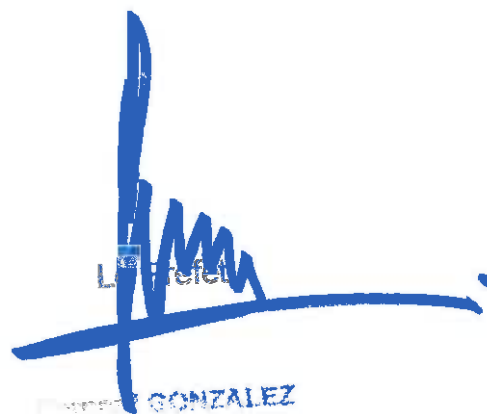
**ARTICLE 7 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

**ARTICLE 8 :**

Le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse, le directeur départemental des territoires de Vaucluse par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à chacun des membres de la commission, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
A L'ORIGINAL



Le Préfet  
M. GONZALEZ